

Saint Bonnet de Mure, le 31 mars 2022

Direction Générale des Services

A l'attention de Au-Delà des Mure

Affaire suivie par :

Pascal JOMAIN

Courriel :

dgs@saintbonnetdemure.com

Objet : questions diverses conseil 24 mars 2022

Mesdames et Messieurs les élus,

Vous m'avez adressé par mail du 21 mars dernier des demandes de précisions sur des sujets divers, et je peux vous apporter les réponses suivantes.

1- Projet usine Holcim/Lafarge

La société Lafarge a émis le souhait d'implanter un centre d'emballage de sacs à mortier au sein de la zone des carrières. Le détail du projet n'a pas été exposé dans le détail mais j'ai indiqué que la ville serait très attentive si un projet venait à être déposé, et notamment si des émissions diverses devaient avoir lieu. A ce jour, aucun dossier n'est déposé au sein des services, et la ville ne sait pas si une suite sera donnée à ce projet.

2- Zone du Revolay

Vous évoquez plusieurs points sur ce projet de zone d'activité qui pour l'heure continue d'être en phase d'instruction auprès de diverses instances. Comme vous le savez, l'aménageur a sollicité comme le prévoit la réglementation en vigueur une enquête publique complémentaire. Les dates de cette dernière ne sont pas connues à ce jour, mais la ville vient de recevoir un courrier du Tribunal Administratif nous informant de la désignation de Monsieur Piquet en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier du Revolay reste donc en phase d'instruction administrative, il convient d'attendre les conclusions du commissaire enquêteur.

Vous évoquez par ailleurs le rôle de la CCEL. Cette dernière a été très présente tout au long de la procédure et connaît parfaitement le dossier qu'elle soutient à la vue des besoins d'implantations économiques sur le secteur de l'Est lyonnais. Le fait qu'elle puisse reprendre la maîtrise d'ouvrage ne peut avoir lieu à ce stade, le porteur de projet ayant déjà signé tous les compromis d'acquisition foncière. Vous évoquez par ailleurs le déplacement d'équipements publics, tel le centre technique et le centre de secours, mais cette hypothèse est en cours d'étude avec la possibilité d'acquérir un tènement plus approprié que l'actuel.

3- Projet de requalification économique de la RD 306

Le SEPAL a engagé une réflexion sur la présence des différentes enseignes commerciales, depuis la ZAC du Pont jusqu'à la sortie de Saint Laurent de Mure. La réunion des maires que vous évoquez rentrait dans ce cadre. Le constat initial du syndicat évoquait une hétérogénéité commerciale et a pour ambition de se projeter sur différents scénarios d'évolution. Les échanges portent notamment la recherche d'un meilleur équilibre commercial, d'adapter l'offre au contexte local et national, mais également des problématiques de saturation de cet axe qui constituent un frein au développement. Ces échanges entre collectivités vont continuer en vue de définir une stratégie de développement et d'aménagement économique et commercial.

4- Problématique du trafic Poids Lourds sur la RD 306

L'augmentation du trafic routier, dont celui des Poids Lourds, est un réel problème qui impacte la qualité de vie des muros résidant aux abords de l'avenue Charles de Gaulle. Les mesures que vous préconisez, à savoir une vidéoverbalisation des Poids Lourds, ont fait l'objet de nombreux contacts, soit auprès des services de la Préfecture, soit par des saisines directes au niveau du Ministère. A ce jour, la réglementation en vigueur ne permet pas de verbaliser par ce biais. Nous surveillons cependant toute évolution qui permettrait ce type de mesures. La Gendarmerie est de son côté également consciente du non-respect des interdictions par les poids lourds en transit et est amenée à verbaliser lors d'opérations nocturnes. De même, la Police Municipale effectue régulièrement des contrôles en journée et est très sensibilisée sur ce dossier. L'hypothèse de contournement de la commune, telle que je l'ai indiquée en séance lors du conseil du 24 mars, bien qu'au stade de la réflexion, semble constituer la seule alternative à ce problème, à moins que la gratuité de l'A43 jusqu'à la barrière de péage ne puisse voir le jour.

5- Mobilité des personnes non autonomes

La ville a mis en place en 2017 à titre expérimental une solution de transport avec une navette électrique, qui a dû être arrêtée par manque de voyageurs. La ville a effectivement été saisie d'une demande de l'association du CALM concernant quelques personnes en difficulté de transport. Il leur a été indiqué que la ville ne souhaitait pas remettre en route un système de transport eu égard aux coûts générés pour peu de personnes. Un système interne de co-voiturage interne à l'association est par ailleurs actif, ce qui constitue la meilleure solution à mes yeux.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
